LE BOLCHEVIK

Les Cinq du 92 condamnés en première instance

Tout le mouvement ouvrier doit se mobiliser pour la relaxe en appel !

Gaël et ses camarades, les Cinq du 92, ont tous été condamnés hier à des peines allant jusqu'à six mois de prison avec sursis pour une action syndicale à la Poste menée il y a plus de dix ans – ils étaient simplement entrés sur un site de leur propre employeur dans le cadre d'une action revendicative. Avec un cynisme et une arrogance consommés, le juge a condamné les victimes à payer plusieurs milliers d'euros à la Poste y compris pour « préjudice moral » – sans doute pour avoir entaché l'image de la Poste en mettant sur la place publique ses pratiques esclavagistes de multiplication des statuts pour les travailleurs et de sous-traitance en cascade.

Dès que l'Etat a ressorti cette vieille affaire à l'automne dernier, il était clair qu'il s'agissait d'une persécution politique décidée en haut lieu pour faire un exemple, dans le cadre d'une offensive policière et judiciaire visant l'ensemble du mouvement ouvrier. Essayant désespérément d'enrayer le déclin de l'impérialisme français, Macron, Darmanin et Retailleau sont déterminés à casser le mouvement ouvrier pour imposer des reculs sans précédent à l'ensemble de la classe ouvrière et du peuple.

L'audience judiciaire des Cinq du 92 en juin avait duré jusque tard dans la nuit, le juge prenant le temps d'interroger tous les accusés et les témoins. En l'occurrence il en ressortait clairement que les « violences » dont étaient accusés les Cinq étaient une pure fabrication de la Poste, les vigiles s'empêtrant dans des déclarations révélatrices. Le procureur lui-même avait fini par ne requérir que des peines d'intérêt général. Aussi, la condamnation de Gaël Quirante à six mois de prison pour « violences » met à nu le cynisme des juges capitalistes ; ce jugement signifie : vous pouvez apporter toutes les preuves que vous voulez de votre innocence, nous vous enverrons au trou quand nous voudrons – nous sommes là pour défendre uniquement la propriété privée capitaliste et la liberté d'exploiter. Voici la République dans toute sa nudité – que ce soit la V^e^ ou la VI^e^ revendiquée par les mélenchonistes.

Abonne-toi !

C'est pourquoi tout le mouvement ouvrier est visé dans cette affaire. Ce n'est pas simplement l'extrême gauche qui est ciblée, Gaël étant un des principaux porte-parole du NPA-R. Si Gaël et ses camarades, qui ont fait appel, sont condamnés définitivement, ce sera non seulement une muselière posée sur eux, ce sera aussi une énorme épée de Damoclès sur l'ensemble des syndicats et sur chaque travailleur décidé à se battre contre son patron.

Les militants syndicaux ont été condamnés pour « violation de domicile professionnel ». C'est un dangereux précédent manifestement fabriqué pour faire jurisprudence et permettre d'engager des poursuites judiciaires (avec des peines allant jusqu'à trois ans de prison) pour n'importe quelle grève avec occupation, voire pour un simple débrayage ou une grève sur le tas ou même une délégation syndicale. Il s'agit de revenir sur le fait qu'après Mai 68 les patrons avaient dû reconnaître officiellement la présence des syndicats dans l'entreprise et s'accommoder de pratiques syndicales souvent plus combatives que dans d'autres pays.

Tels sont les enjeux. Ils montrent que le mouvement ouvrier doit se mobiliser ***tout entier*** en masse pour défendre les Cinq du 92. La mobilisation syndicale, et même celle de l'extrême gauche hier devant le tribunal ne correspondait pas aux enjeux (LFI ayant à son crédit envoyé deux députés). Les militants de LO, du PT etc. doivent réfléchir au fait que s'ils ne se mobilisent pas maintenant, eux et leurs collègues, c'est leur propre action syndicale qui demain sera criminalisée. Les syndicats devront organiser à la Poste et au-delà une grève pour forcer les patrons à retirer leur plainte et réembaucher Gaël et ses camarades. Il leur faut pour cela une direction qui rompe avec la stratégie perdante des pétitions et des journées d'action routinières. C'est le sort même des syndicats qui est en jeu.

Les patrons et leurs juges ne reculeront que face à une mobilisation beaucoup plus ample que toutes celles qui ont déjà eu lieu. Il faut que lors du procès en appel ce ne soit pas des centaines, mais des milliers de personnes qui se retrouvent devant le tribunal. Relaxe pour les Cinq du 92 ! Réintégration à la Poste de Gaël et ses camarades !

LIGUE TROTSKYSTE DE FRANCE, 11 juillet 2025

ltfparis@hotmail.fr – @leBolchevik_LTF – iclfi.org

Suppl. au *Bolchévik* n° 239 - Société d'édition 3L - Dir. de publ. : A. Hen - CP 0925 P11506 - Imp. Spé.